

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CE5

présenté par
M. Metzdorf, M. Gumbs et Mme Klinkert

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:

Mission « Outre-mer »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.